



**Organisation  
mondiale de la Santé**

BUREAU RÉGIONAL DE L' **Afrique**

**AFR/RC62/13**  
10 décembre 2012

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Soixante-deuxième session  
Luanda, République d'Angola, 19–23 novembre 2012

Point 17 de l'ordre du jour

**L'OBSERVATOIRE AFRICAIN DE LA SANTÉ : UNE OPPORTUNITÉ DE  
RENFORCER LES SYSTÈMES D'INFORMATION SANITAIRE À TRAVERS LES  
OBSERVATOIRES NATIONAUX DE LA SANTÉ**

**Rapport du Secrétariat**

**SOMMAIRE**

	<b>Paragraphes</b>
CONTEXTE .....	1–8
ENJEUX ET DÉFIS .....	9–13
MESURES PROPOSÉES .....	14–21



## CONTEXTE

1. Les systèmes d'information sanitaire sont une composante fondamentale des systèmes nationaux de santé. Cependant, les capacités à tirer parti de l'information pour améliorer la santé sont limitées et inégalement réparties dans la Région africaine. Le renforcement de telles capacités a été considéré comme une priorité majeure pour réussir la réforme des systèmes nationaux de santé par l'approche des soins de santé primaires<sup>1</sup> et pour agir sur les déterminants sociaux de la santé<sup>2</sup>. Les ministères de la Santé et leurs partenaires ont reconnu l'importance de disposer de bases factuelles pour la formulation de politiques et la prise de décision dans la Région, et s'efforcent depuis longtemps<sup>3</sup> d'améliorer leurs systèmes d'information sanitaire et de recherche. Les recommandations<sup>4</sup> de la Déclaration de Ouagadougou de 2008 et de la Déclaration d'Alger en faveur de la mise en place d'un Observatoire Africain de la Santé s'inscrivent dans la logique de cette reconnaissance.

2. L'idée de la création d'un «observatoire de la santé» en tant que répertoire en ligne d'informations fiables et de qualité sur la santé humaine et les établissements de soins prospère depuis le milieu des années 1970. De nombreux observatoires de la santé ont été créés dans le monde<sup>5</sup> depuis lors. Par exemple, le ministère britannique de la Santé a mis sur pied un réseau de douze observatoires de santé publique pour générer des connaissances et des informations sanitaires et assurer la surveillance en santé publique. Le but avoué est «de transformer l'information et les données en des renseignements sanitaires importants». Ce réseau britannique se développe avec succès, en utilisant un modèle calqué sur celui désormais adopté par l'Observatoire Africain de la Santé<sup>6</sup>. Au niveau de l'OMS, un Observatoire mondial de la Santé fonctionne depuis 2010, et la plupart des bureaux régionaux se sont également dotés d'observatoires.

3. L'Observatoire Africain de la Santé (AHO) fonctionne depuis le début d'année 2011. Son objectif principal est de servir d'outil permettant de résoudre les problèmes de santé prioritaires dans la Région et de rassembler des parties prenantes régionales et mondiales clés de la santé à cet effet. En tant que dépôt des meilleures informations disponibles sur la santé, l'Observatoire Africain de la Santé sert d'outil de suivi : de l'état et des tendances sanitaires, y compris les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (en particulier les OMD 4 et 5); des autres objectifs fixés par les principales résolutions régionales sur des aspects liés à la santé et d'autres initiatives mondiales en faveur de la santé; de la promotion du financement de la santé et de la réforme du secteur de la santé. L'Observatoire Africain de la Santé est perçu comme le point central d'un système d'information sanitaire régional renforcé, en corrélation avec les observatoires nationaux de la santé, afin de contribuer à la collecte et à l'analyse, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des données au niveau national.

---

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la Santé. *Rapport sur la santé dans le monde 2008 : Les soins de santé primaires – Maintenant plus que jamais*. Genève, Suisse, 2008. [http://www.who.int/whr/2008/whr08\\_en.pdf](http://www.who.int/whr/2008/whr08_en.pdf) (consulté le 11 octobre 2011).

<sup>2</sup> Commission des Déterminants sociaux de la Santé. *Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux – rapport final de la Commission des Déterminants sociaux de la Santé*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2008. Disponible en cliquant sur <http://www.afro.who.int/en/clusters-a-programmes/ard/african-health-observatory-a-knowledge-management/aho-publications.html> (dernière consultation le 11 octobre 2011).

<sup>3</sup> Documents du Comité régional : Résolution AFR/RC54/R3, intitulée *Interventions prioritaires pour renforcer les systèmes nationaux d'information sanitaire*, in «Rapport final de la cinquante-quatrième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique (AFR/RC54/19), Brazzaville, Congo, 30 août – 3 septembre 2004, pp. 10-12». Brazzaville, Bureau régional de l'Afrique, 2004; OMS. *Gestion des connaissances dans la Région africaine de l'OMS : Orientations stratégiques* (Document AFR/RC56/16). Bureau régional de l'Afrique, 2006; OMS. *Cadre de mise en œuvre de la Déclaration d'Alger sur la Recherche pour la Santé dans la Région africaine* (Document AFR/RC59/5). Brazzaville, Congo, Bureau régional de l'Afrique, 2009.

<sup>4</sup> Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique, 2008 <http://www.afro.who.int/en/clusters-a-programmes/hss/health-policy-a-service-delivery/hps-publications.html>. Dernière consultation le 23 mars 2012; Déclaration d'Alger <http://www.afro.who.int/en/clusters-a-programmes/ard/african-health-observatory-a-knowledge-management/aho-publications.html>. Document consulté le 24 avril 2012.

<sup>5</sup> Paes-Sousa R et Tinoco G. *Health inequities information at the world health observatories*. 2009 (manuscrit inédit).

<sup>6</sup> <http://www.apho.org.uk/>, consulté le 7 mai 2012.

4. L'Observatoire Africain de la Santé est avant tout une plateforme de technologies de l'information conçue pour favoriser la collaboration entre de nombreux acteurs et le partenariat dans l'accès et l'utilisation de l'information pour renforcer les systèmes nationaux de santé et améliorer les résultats sanitaires. En tant que tel, il se trouve être une composante essentielle des stratégies nationales de cybersanté<sup>7</sup>.

5. L'Observatoire Africain de la Santé consiste en : un portail web<sup>8</sup>; une plateforme pour les données statistiques; un espace de collaboration en ligne destiné à la production et à la mise à jour de profils sanitaires complets et analytiques de pays; un dépôt de publications clés, au nombre desquelles figure *Le Moniteur de la Santé en Afrique*, qui est un périodique trimestriel; et une plateforme d'établissement de réseaux. Des travaux sont entrepris pour élaborer le contenu d'AHO dans les profils de pays et les produits d'information, et pour créer de l'espace et soutenir les réseaux régionaux et sous-régionaux sur divers thèmes de santé. La collaboration se poursuivra avec les ministères de la Région pour passer en revue et apurer toutes les données publiées, et pour diffuser des données de meilleure qualité, plus actualisées et plus complètes. Au même moment, les profils analytiques de pays seront élargis et élaborés de façon à être utilisés comme bases factuelles essentielles dans le suivi et l'évaluation des politiques et plans nationaux, dans le cadre du cycle national de développement.

6. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique fournit un appui aux pays pour leur permettre de créer le portail web de leurs propres observatoires nationaux de la santé, calqué sur la structure générale de l'Observatoire Africain de la Santé. Les observatoires nationaux de la santé constituent par conséquent des plateformes de technologies de l'information conçues pour favoriser la collaboration entre des parties prenantes nationales, infranationales et institutionnelles du système national d'information sanitaire et de nombreux acteurs et leur permettre de rassembler les données dans un répertoire unique, limitant ainsi la dispersion des efforts. Grâce à des logiciels spécialisés, les observatoires nationaux de la santé permettent à chaque partie prenante de voir les données les plus pertinentes pour elle, sous formes tabulaire, graphique et de cartes. Les observatoires nationaux de la santé sont des centres de suivi des progrès réalisés sur les objectifs et cibles infranationaux, nationaux ou internationaux, dans la mesure des performances des programmes de santé prioritaires et l'évaluation des résultats ou de l'effet des interventions sanitaires.

7. Il convient de souligner que l'Observatoire Africain de la Santé est une plateforme qui offre un espace de travail favorisant le fonctionnement de l'ensemble des activités et des programmes pertinents. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une nouvelle initiative requérant des apports importants, une formation ou une restructuration. Il s'agit plutôt d'un dispositif en ligne qui permet de travailler en collaboration, de réduire la fragmentation et de favoriser la standardisation des données. L'établissement des partenariats est considéré comme un rôle clé de l'Observatoire, qui fournit une plateforme d'échanges et des technologies d'appui (telles que les listes, les pages web, les conférences à distance) à tous les programmes connexes et à d'autres partenaires. Le modèle de l'observatoire, qui est élargi aux niveaux national et infranational, constitue l'épine dorsale du système national d'information sanitaire.

8. Le présent rapport décrit la manière dont les observatoires nationaux de la santé peuvent être utiles pour s'attaquer aux enjeux et défis du renforcement du système national d'information sanitaire, et propose un certain nombre de mesures que les pays doivent envisager de prendre, dans le cadre de l'utilisation des observatoires nationaux de la santé, afin d'améliorer les systèmes nationaux de santé.

---

7 Dans la résolution WHA58.28 (de la Cinquante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, de mai 2005 à Genève), l'OMS définit la cybersanté comme l'utilisation, selon des modalités sûres et offrant un bon rapport coût-efficacité, des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'appui de l'action de santé et dans des domaines connexes, dont les services de soins de santé, la surveillance sanitaire, la littérature sanitaire, et l'éducation, le savoir et la recherche en matière de santé. La cybersanté peut contribuer au renforcement des systèmes nationaux de santé de plusieurs manières en améliorant la disponibilité, la qualité et l'utilisation de l'information et des bases factuelles grâce à des systèmes d'information sanitaire renforcés et à des systèmes de surveillance sanitaire publique (voir le document AFR/RC60/5, intitulé «Solutions en matière de cybersanté dans la Région africaine : Contexte actuel et perspectives»).

8 Disponible à l'adresse suivante : <http://www.aho.afro.who.int>. Consulté le 26 juin 2012.

## ENJEUX ET DÉFIS

9. Pour renforcer leur système national d'information sanitaire, les pays sont confrontés à trois défis majeurs qu'ils doivent relever : a) la *fragmentation* des initiatives nationales et infranationales ou la dispersion des efforts d'information sanitaire entre les secteurs, les niveaux, les programmes, les projets, les disciplines et les spécialités<sup>9</sup>; b) l'*absence de l'information* : la faiblesse des capacités à produire, analyser et accéder en temps voulu à l'information pertinente, ainsi que la faiblesse des capacités à garantir la disponibilité d'une information de qualité et en quantité suffisante; et c) la *faiblesse des capacités* à partager, traduire ou appliquer l'information disponible pour la formulation des politiques et la prise de décision.

10. Les *initiatives fragmentées des parties prenantes* posent un problème majeur aux pays. Trouver une solution adéquate à ce problème permettrait de minimiser la charge supplémentaire qui pèse sur les autorités nationales et les personnels de santé, et qui résulte de la nécessité de disposer de données additionnelles ou de faire rapport aux partenaires<sup>10</sup>. La fragmentation est manifeste non seulement dans la réponse apportée aux initiatives et partenaires extérieurs, mais également entre des services de même nature à l'intérieur du système national de santé, ce qui empêche de tirer parti des ressources de multiples partenaires pour renforcer le système national d'information sanitaire. La solution à ce problème réside dans l'utilisation de mécanismes innovants qui permettent d'améliorer la participation et la collaboration d'un grand nombre de partenaires, y compris les parties prenantes au niveau communautaire. Les plateformes et l'outil de collaboration et d'établissement de réseaux qu'offrent les observatoires nationaux de la santé seront utiles à cet effet.

11. La *disponibilité de l'information* est un autre enjeu majeur. Les pays doivent se doter de la capacité à générer des informations pertinentes en temps voulu, suffisantes sur les plans qualitatif et quantitatif. Pour y parvenir, ils doivent renforcer les ressources de données et d'informations, tout comme la capacité nationale de gestion de données et de production de bases factuelles. Il faut impérativement tirer parti des connaissances et ressources collectives de multiples parties prenantes, dont des institutions académiques et de recherche. La disponibilité de l'information est également tributaire de la capacité à acquérir les informations locales et mondiales disponibles, et à faire le meilleur usage des technologies de l'information. Les observatoires nationaux de la santé pourraient s'efforcer de renforcer les capacités de recherche, d'apurement et de récupération des informations en ligne, tout en améliorant le stockage, la classification et le partage des informations<sup>11</sup>. Ces observatoires pourraient également optimiser les efforts existants d'harmonisation, de standardisation et de sécurité des données.

12. Un problème récurrent du système de santé est la *faible capacité à partager, traduire ou appliquer les informations disponibles* pour la formulation de politiques et la prise de décision. Cette situation résulte souvent de l'absence d'un cadre de collaboration dans lequel des données ou d'autres bases factuelles sont disponibles, avec possibilité d'analyse de ces données. Elle résulte également de l'absence d'une plateforme où l'on peut rassembler des bases factuelles collectées auprès d'un large éventail d'acteurs pertinents. Une capacité renforcée à formater, regrouper et partager l'information de telle sorte qu'elle soit facilement accessible aux utilisateurs s'avère essentielle pour garantir que les personnes chargées de la formulation de politiques ou de la prise de décision accordent du crédit aux bases factuelles qui leur sont présentées ou les acceptent. Le renforcement de telles capacités passe par l'établissement de réseaux et de cadres de collaboration comme ceux qu'offrent les observatoires

---

<sup>9</sup> Quelques exemples : secteurs et niveaux (sanitaire/non sanitaire; public/privé; urbain/rural; local/international; universitaire/de service public); programmes et projets (système d'information de la gestion sanitaire/programmes de lutte contre la maladie); et disciplines et spécialités (santé publique/médecine/statistiques/sciences économiques).

<sup>10</sup> Organisation mondiale de la Santé. *Framework and standards for country health information systems*. Deuxième édition. Genève, 2008. [http://www.who.int/healthmetrics/documents/hmn\\_framework200803.pdf](http://www.who.int/healthmetrics/documents/hmn_framework200803.pdf) (consulté le 11 octobre 2011).

<sup>11</sup> Landry R, et al. *The knowledge value chain: a conceptual framework for knowledge translation in health*. Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé, 2006; 84 : 597-602.

nationaux de la santé, afin de permettre aux utilisateurs (par exemple, les décideurs) et aux producteurs de l'information (par exemple, les chercheurs) de collaborer à diverses phases de la mise au point de bases factuelles.

13. Les observatoires nationaux de la santé proposent des plateformes innovantes fondées sur les technologies de l'information pour résoudre les principaux problèmes mentionnés ci-dessus. Ces observatoires fournissent des opportunités de collaboration entre plusieurs parties prenantes (par le biais de l'établissement de réseaux et de la création de communautés de pratiques regroupant des participants tels que des universitaires, des chercheurs, des décideurs et des praticiens de la santé publique), servent de répertoires des meilleures informations disponibles, proposent des outils pour renforcer le suivi de l'état et des tendances sanitaires.

## MESURES PROPOSÉES

14. Lors de la mise en place des observatoires nationaux de la santé, les pays doivent instituer un groupe national multisectoriel et pluridisciplinaire comprenant l'ensemble des parties prenantes pour coordonner leurs efforts<sup>12</sup>. Un secrétariat doté de capacités appropriées doit être mis en place et basé au sein de la direction de l'information sanitaire du ministère de la Santé. Il devrait fonctionner comme la plaque tournante qui assure la liaison avec d'autres unités du ministère et des institutions externes.

15. Une revue et une cartographie nationales des parties prenantes, y compris des institutions nationales et infranationales s'occupant de l'information sanitaire, doivent être effectuées dans le cadre du processus de mise en place d'observatoires nationaux de la santé. De telles institutions doivent constituer le réseau de base de l'observatoire national de la santé, chargées de coordonner une fonction spécifique selon leurs forces et leurs mandats respectifs. Les pays doivent poursuivre activement l'identification et l'engagement d'autres partenaires pertinents, nationaux comme étrangers.

16. Les dirigeants de la santé doivent afficher publiquement leur ferme soutien aux observatoires nationaux de la santé en fournissant des ressources financières, en soutenant les activités visant à accroître la sensibilisation des parties prenantes concernées et en favorisant la création, ainsi que le renforcement des observatoires nationaux de la santé. Il faut également encourager les partenaires internationaux à financer les observatoires nationaux de la santé et à veiller à ce que leur appui soit aligné sur les efforts des pays. Les bureaux de pays de l'OMS doivent fournir un appui technique rapproché aux observatoires nationaux de la santé, et plus particulièrement à leurs secrétariats.

17. Les ministères de la Santé doivent choisir des technologies et des solutions adaptées à leurs environnements spécifiques, pour qu'elles soient utilisées par les observatoires nationaux de la santé, en tenant compte de l'état actuel de la plateforme nationale de technologies de l'information. Ces solutions comprennent un choix du système de gestion des bases de données, des outils de visualisation pour l'analyse et la restitution des données, un système de gestion des contenus pour leurs profils et produits d'information, ou encore un logiciel de mise en réseau (pour les listes, les conférences à distance, etc.). Les technologies choisies doivent être facilement interopérables avec les sites web de ministères, lorsqu'il en existe, et avec la solution d'entrepôts de données adoptée pour le système national d'information sanitaire, de telle sorte que l'observatoire national de la santé puisse agir comme le pilier du système national d'information sanitaire. Il est également recommandé aux pays de veiller à l'interopérabilité de ces technologies avec celles de l'Observatoire Africain de la Santé et d'autres observatoires nationaux de la santé dans la Région. Tout cela devrait faire partie de la stratégie et du plan national de cybersanté. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique se tient disposé à soutenir les

---

<sup>12</sup> En fonction de la particularité de chaque pays, le groupe devrait comprendre des représentants : des producteurs et des utilisateurs de l'information; des niveaux national, infranational et des districts de santé; de la santé publique, des sciences médicales et sociales; de la science et de la technologie, y compris des technologies de l'information; des disciplines quantitatives et qualitatives; des secteurs sanitaires et non sanitaires; des secteurs public et privé; de la société civile et des associations confessionnelles; de centres académiques, de recherche et de santé publique; et de partenaires externes.

observatoires nationaux de la santé en développant des modèles génériques d'observatoires, tout comme le contenu élémentaire des profils analytiques nationaux.

18. Les ministères de la Santé doivent encourager les observatoires nationaux de la santé à jouer un rôle en matière de formation continue en développant et en fournissant des matériels de formation adaptés à l'apprentissage en collaboration, à l'enseignement à distance ou à des formes traditionnelles d'apprentissage pour le développement professionnel continu. Des mécanismes et processus appropriés tels que les groupes de travail, les comités permanents et l'établissement de réseaux en ligne doivent être institués pour impliquer des universitaires, des chercheurs, des experts locaux et extérieurs dans cet effort.

19. Comme indiqué plus haut, le renforcement des capacités à tirer parti de l'information sanitaire est une priorité majeure pour réussir la réforme des systèmes nationaux de santé par l'approche des soins de santé primaires et pour agir sur les déterminants sociaux de la santé. Le renforcement du système national d'information sanitaire par la création d'observatoires nationaux de la santé a été brièvement résumé dans le présent document. De manière spécifique, il est recommandé à chaque État Membre de renforcer la plateforme existante ou de faire des efforts pour créer une plateforme qui pourrait servir d'observatoire national de la santé. Les pays doivent définir une feuille de route et un chronogramme clairs pour ce processus. L'OMS se tient disposée à fournir des conseils et un appui technique, y compris par l'élaboration de propositions de projets et de modèles génériques, par une assistance à l'organisation d'ateliers regroupant des parties prenantes et par une formation spécifique.

20. La mise en œuvre par les pays des actions proposées pour développer et utiliser les observatoires nationaux de la santé afin de favoriser la participation de multiples acteurs et de renforcer leurs capacités à produire, acquérir, partager et appliquer des informations pourrait consolider leurs systèmes nationaux de santé et contribuer à l'amélioration de la santé des populations.

21. Le Comité régional a approuvé le présent document et les mesures proposées pour renforcer les systèmes d'information sanitaire à travers les observatoires nationaux de la santé.